

Vous êtes actuellement inscrit(e) en 1^{ère} année de Licence à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur français (en préparation d'un diplôme de Licence, BTS, BUT ou en CPGE), et vous souhaitez changer de parcours à la fin du 1^{er} semestre 2023/2024.

Voici comment procéder :

- 1- Faites le point sur votre situation pédagogique : ceci permettra de mieux vous guider vers une voie qui augmentera vos chances de réussite.
 - En joignant la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) pour bien connaître les possibilités qui s'offrent à vous (par téléphone au 01.40.46.26.14, ou par courriel : lettres-dosip@sorbonne-universite.fr <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/orientation-stages-entrepreneuriat-et-insertion-professionnelle>)
 - En contactant l'UFR du nouveau cursus (coordonnées disponibles à la rubrique « UFR » de notre site Internet).
- 2- Effectuez votre demande de changement de parcours :

Vous devez pour cela vous connecter entre le 21 novembre et le 13 décembre 2023 sur l'application [E-Candidat](#), créer votre dossier et choisir la formation que vous souhaitez intégrer pour le second semestre, puis numériser les pièces justificatives demandées et ce, avant le dernier jour de candidature (le 13 décembre prochain).

Les demandes de réorientation à l'issue du 1er semestre de Licence seront présentées à la commission pédagogique de l'UFR d'accueil, qui décidera de votre admission.
- 3- En cas d'admission, réalisez votre inscription administrative en ligne entre le 8 et le 29 janvier 2024 (*vous ne pourrez alors être inscrit(e) que dans un seul parcours*).

Le certificat de scolarité et éventuellement la carte étudiante correspondants, seront envoyés par voie postale.
- 4- Effectuez ensuite vos inscriptions pédagogiques depuis votre ENT (IPWEB), et ce à partir du 22 janvier.

Les inscriptions pédagogiques conditionnent l'accès aux cours et aux examens.
À noter que la reprise des cours du 2nd semestre, aura lieu le lundi 29 janvier 2024.
- 5- Dans le cas où une validation d'acquis de certaines UE ou du premier semestre est requise, faites votre demande auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR d'accueil.

Quelques informations complémentaires :

- Les étudiant(e)s de CPGE souhaitant candidater en présentiel doivent être inscrit(e)s en cumulatif dans une université pour déposer leur candidature.
- Les doubles-licences n'accueillent pas de candidat(e)s à la réorientation, à l'exception des étudiant(e)s de CPGE jusqu'alors inscrit(e)s en cumulatif à la Faculté des Lettres de SU.
- Les étudiant(e)s provenant d'une double-licence de la Faculté des Lettres de SU, en L2 ou L3, peuvent demander une réorientation vers la « mono-licence » de l'une de ses composantes (voir les Modalités de Contrôle des

Connaissances). Demande à adresser *uniquement* via le [formulaire de contact](#) en indiquant en objet « *réorientation de double vers mono-licence* »).

Ces informations sont disponibles sur le [site de l'Université](#) (Les formations/Scolarité/Réorientation semestrielle) et votre ENT.
Pour contacter les services concernés : [Formulaire de contact](#)